

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 1^{er} septembre 2020 à 19h35 à la salle de l'âge d'or, située au 139 route de l'Église, Saint-Joseph de Kamouraska, conformément à l'avis public affiché le 13 août 2020

Sont présents : Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,
Messieurs LES CONSEILLERS,
Michel Viens,
Raymond Frève,
Francis Boucher
Et Yves Lapointe

Sont absents : Messieurs LES CONSEILLERS,
Charles Montamat
Et Renaud Ouellet

Les membres présents du conseil forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h35 par Mme Nancy St-Pierre, mairesse. Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

01-09-2020

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

02-09-2020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prescrit par la Loi du code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 août 2020;

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska les adopte tel que déposés.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

03-09-2020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AOÛT 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prescrit par la Loi du code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 août 2020;

Il est proposé par M. M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska les adopte tel que déposés.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

04-09-2020

RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les comptes sont présentés pour étude et acceptation;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectuées tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2020 pour le mois d'août 2020 ;

Prélèvements directs : 2 519.17 \$
Remboursement payé à l'intérieur de la paie :
- Frais de déplacement et de repas : 378.46 \$

- Remboursement cellulaire resp. travaux publics : 60 \$
Salaires : P.P. 17, 18 : 11 671.93 \$
Frais Desjardins : 119.81 \$
Liste des comptes à payer au 31 août 2020 : 119 539.59 \$

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de M. Michel Viens et il est résolu à l'unanimité des membres présents qu'ordre soit donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

05-09-2020

AUGMENTATION DU PRIX DES LOYERS SITUÉS AU 300 RUE PRINCIPALE OUEST, APPARTEMENTS B ET C

CONSIDÉRANT QUE le loyer du 300, rue Principale Ouest, appartement B, est de 370\$ par mois depuis le 1^{er} janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le loyer du 300, rue Principale Ouest, appartement C, est de 320\$ par mois depuis le 1^{er} janvier 2020;

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise une augmentation de loyer pour les appartements B et C du 300, rue Principale Ouest, de 10\$ par mois chacun. Cette hausse sera effective à partir de janvier 2021.

Les locataires seront avisés de l'augmentation par un avis écrit qui leur sera remis dans les délais prescrits par la loi.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

06-09-2020

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT 256-2020 SUR LES BRANCHEMENTS À L'ÉGOUT MODIFIÉ

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet de règlement en même temps que celui de l'avis de motion concernant le règlement 256-2020 sur les branchements à l'égout;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été beaucoup modifié et qu'en vertu de l'article 445 du Code municipal, les changements apportés au règlement soumis pour adoption ne doivent pas être de nature à changer l'objet de celui-ci, tel que prévu dans le projet déposé ;

M. Yves Lapointe dépose un projet de règlement 256-2020 sur les branchements à l'égout.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

07-09-2020 **OCTROI D'UN CONTRAT À CONSTRUCTION B.M.L. POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE À ÊTRE EFFECTUÉS SUR LA ROUTE DE PICARD**

Point reporté.

08-09-2020 **OCTROI D'UN CONTRAT À CONSTRUCTION B.M.L. POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE À ÊTRE EFFECTUÉS SUR LE 5^E RANG EST**

Point reporté.

09-09-2020 **OCTROI DE CONTRAT À GUILLAUME BOUCHARD, INGÉNIEUR, POUR LA SURVEILLANCE DES CHANTIERS DE LA ROUTE DE PICARD ET DU RANG 5 EST AU MONTANT DE 1 680\$ PLUS TAXES**

Point reporté.

10-09-2020 **OCTROI DE CONTRAT À LER POUR ANALYSE DE SOL DANS LES CHANTIERS DE PAVAGE DE LA ROUTE DE PICARD**

Point reporté.

11-09-2020 **OCTROI DE CONTRAT À C. G. THÉRIAULT POUR LES TRAVAUX DE LA ROUTE DE L'ÉGLISE SUD (SECTEUR DEMI-LOTS).**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska souhaite poursuivre les travaux d'élargissement et de réfection sur la route de l'Église Sud entamés l'an dernier;

CONSIDÉRANT QUE C.G. Thériault demande 278\$ de l'heure pour la réalisation des travaux;

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie le contrat pour les travaux de réfection et d'élargissement de la route de l'Église Sud au montant de 278\$ de l'heure jusqu'à un montant maximum de 20 000\$ plus taxes incluant les matériaux granulaires qui serviront au rechargement de la route.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

12-09-2020

ACHATS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA CASERNE

CONSIDÉRANT QUE le montant de dépenses admissibles (878 800\$) pour l'obtention de la subvention PIQM en lien avec le projet de construction de la nouvelle caserne n'a pas été entièrement dépensé et qu'il reste un montant admissible de 52 939\$ à dépenser;

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise des achats supplémentaires pour la caserne, comprenant la construction d'un escalier et d'une prolongation de la mezzanine pour un montant maximum de 7 000\$ plus taxes, l'installation d'un thermostat mural pour un montant maximum de 1 000\$, l'achat d'un poteau pour soutenir le gros tuyau pour remplir le camion pour un montant maximum de 1 000\$ plus taxes, d'un crochet pour la pelle et le balais pour un montant maximum de 20\$ plus taxes, de gros numéros (deux numéros 1 et 2 et un numéro 3 en rouge) pour identifier les panneaux pour un montant maximum de 300\$ plus taxes et d'un couvercle pour le remplissage pour un montant maximum de 200\$ plus taxes. Le montant total maximum de ces achats sera de 9 520\$ plus taxes.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

13-09-2020

OCTROI D'UN CONTRAT POUR PUBLICITÉ DU RÈGLEMENT DE REVITALISATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ET AUTORISATION DE DÉPENSER UN MONTANT POUR PUBLICITÉ DU RÈGLEMENT DE REVITALISATION DANS LES MÉDIA ÉCRITS

Point reporté.

14-09-2020

ACHAT D'UN NOUVEAU PHOTOCOPIEUR XEROXX AU MONTANT DE 3 998.31\$ PLUS TAXES CHEZ MICROAGE

Point reporté.

15-09-2020

AUTORISATION DE DÉPENSER UN MONTANT DE 10 284\$ POUR INSTALLER LES DOUZE PRÉFILTRES MANQUANTS À LA SORTIE DE CERTAINES FOSSES DU RÉSEAU D'ÉGOUT DU VILLAGE

CONSIDÉRANT QUE lors de la vidange des fosses septiques du côté Ouest effectuée en 2019, le responsable des travaux publics avait identifié dix fosses ayant perdu leur préfiltre ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la vidange des fosses septiques du côté Est effectuée en 2020, le responsable des travaux publics a identifié deux fosses ayant perdu leur préfiltre ;

CONSIDÉRANT QU'il est impossible de poser les préfiltres en entrant dans les fosses et qu'il faut déterrer les tuyaux de sortie pour faire cet ouvrage ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue des *Excavations Jean-Claude Malenfant* pour effectuer cette tâche pour 10 fosses au coût de 10 020\$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE ce travail peut être effectué à moindre coût par le responsable des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation des préfiltres à la sortie des fosses nécessite des travaux d'excavation et l'installation de réservoirs, et de rallonges dans certains cas, tel que recommandé par Premier Tech ;

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le responsable des travaux publics à dépenser un montant maximum de 10 284\$ plus taxes pour l'installation des douze préfiltres manquants à la sortie des fosses du réseau d'égout du village. Ce montant inclue l'excavation, l'achat de réservoirs et de rallonges.

Signé

Nancy St-Pierre, mairesse

16-09-2020

OCTROI D'UN CONTRAT À ARPENTAGE DE LA CÔTE-DU-SUD AU MONTANT DE 3 013\$ PLUS TAXES POUR LE REMPLACEMENT CADASTRAL DU LOT 5 171 183 ET LA PRODUCTION D'UN CERTIFICAT DE LOCALISATION ET D'UN CERTIFICAT DE PIQUETAGE POUR LE TERRAIN OÙ L'ÉGLISE, QUI SERA ACQUISE PAR LA MUNICIPALITÉ, EST SITUÉE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée dans une démarche d'acquisition de l'église;

CONSIDÉRANT QUE le lot sur lequel l'église est située comprend également le presbytère et la grange à dîmes ;

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie un contrat à Arpentage de la Côte-du-Sud au montant de 3013\$ plus taxes pour le remplacement cadastral du terrain de l'église (lot 5 171 183), la production d'un certificat de localisation et d'un certificat de piquetage pour le nouveau lot qui sera associé à l'église.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

17-09-2020

AUTORISATION POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE SIGNER LE REMPLACEMENT CADASTRAL DU LOT 5 171 183

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée dans une démarche d'acquisition de l'église;

CONSIDÉRANT QUE le lot sur lequel l'église est située comprend également le presbytère et la grange à dîmes ;

CONSIDÉRANT QUE la nécessité de procéder à la division du lot dans le contexte du transfert du bâtiment à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement cadastral doit être approuvé et signé pour être effectif ;

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la directrice générale à signer et autoriser le remplacement cadastral du lot 5 171 183.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

18-09-2020

AUTORISATION POUR L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE ET AGENTE DE DÉVELOPPEMENT ET DE LOISIRS DE SUIVRE UNE FORMATION EN SECOURISME

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'adjointe administrative et agente de développement et de loisirs à assister à une formation de Secouriste en milieu de travail offerte par le centre de formation de la Coopérative des *Paramédics du Grand-Portage* les 15 et 22 octobre 2020 à La Pocatière. Cette formation sera subventionnée par la CNESST.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

19-09-2020

AUTORISATION POUR L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE ET AGENTE DE DÉVELOPPEMENT ET DE LOISIRS DE SUIVRE QUATRE FORMATIONS DE COMMUNAGIR AU COÛT TOTAL DE 600\$ PLUS TAXES

CONSIDÉRANT l'embauche de Madame Hélène Tousignant au poste d'adjointe administrative et agente de développement et de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE Madame Hélène Tousignant souhaite participer à des formations pour enrichir ses connaissances;

CONSIDÉRANT QUE *Communagir*, un organisme recommandé par Mme Thérèse Brodeur, conseillère en développement rural à la MRC, offre quatre formations en ligne en développement, de deux demi-journée chaque entre le 30 septembre et le 17 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de ces formations est de 600\$;

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'adjointe administrative et agente de développement et de loisirs à suivre quatre formations de *Communagir* au coût total de 600\$ plus taxes.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

20-09-2020

DEMANDE ET GESTION DU COMPTE DE CARTE DE CRÉDIT DESJARDINS

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska :

1. Délègue à Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale, née le 11 juillet 1983, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») ;
2. S'engage à ce que la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;
3. S'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;
4. Autorise Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale, à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs liés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;
5. Autorise Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale, à désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées au Cartes, le cas échéant;

Signé

Nancy St-Pierre, mairesse

21-09-2020

DONS ET COMMANDITES

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie :

- 100\$ au centre de prévention du suicide du KRTB.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

22-09-2020

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, que la séance soit levée à 21h17.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

Nancy St-Pierre, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale